

Charlie Zoulou n°67

DECEMBRE 2008



LES AILES ARDENNAISES

Aérodrome des Ardennes

08090 BELVAL

03.24.52.90.42

ailles.ardennaises@wanadoo.fr



A quand
La prochaine ?



SOIREE du 22.11.2008
réussie !!!

A consommer avec modération

LES INSTRUCTEURS

Jacques MARTINEZ: 06.32.15.40.87
Dominique SAUVAGE: 03.24.56.19.02
Thierry WIAME: 0032.495.61.55.89

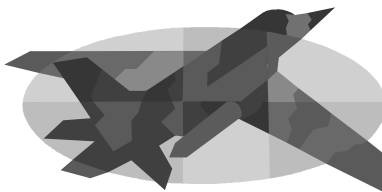
Médecins Aéronautiques

ARNOULD Didier
33 rue Bayard
08000 Charleville-Mézières
03.24.37.57.85

RAOELISON Hélénilina
08140 Pouru Saint-Rémy
03.24.26.31.53 ou 06.07.03.48.88

LEGROS Jean-Pierre
08400 Monthois
03.24.71.63.33

Dr CANT
6 Place Georges Mongin
5550 Vresse sur Semois
Belgique
+ 32 (0) 61 500 648



OPENFLYERS

Vous pouvez consulter le site de réservation sur

<http://ailes08.openflyers.fr>

Les identifiants et les mots de passe n'ont pas changés!!!!!!

Pour le site : ailes08.fr

Adresse de la caméra : <http://217.128.154.244:8888>
(nom utilisateur : visu — mot de passe : visu)

SPECIAL INSCRIPTION 2009

- 1– Remplir une feuille d'inscription 2009
(ci-jointe)
- 2– Signer le règlement intérieur et les statuts
- 3– Justifier (photocopie ou présentation de
l'original) de la validité de vos licences
(T.T. P.P.L. B.B.) et de votre visite
Médicale
- 4– Signer la licence FFA et l'assurance
- 5– Posséder un solde positif sur votre compte.

Si vous désirez voler le 1er janvier 2009,
veuillez respecter ces consignes.

SPECIAL REGLEMENTATION

Suite à la visite de contrôle de l'école de pilotage le
mercredi 22 octobre, et au vue des corrections à
effectuer (du fait des habitudes prises) nous vous
rappelons les directives de la réglementation :

- ⇒ Les carnets de vol doivent être signés
(2ème de couverture)
- ⇒ Les B.B. sont limités à 30 kilomètres
et seul à bord **SAUF EXTENTIONS
RENSEIGNEES SUR LA LICENCE**
- ⇒ Les P.P.L. ou T.T. **DOIVENT** donner au club
leur date de validité de licence et de médical
(présentation de l'original ou photocopie par
courrier)
- ⇒ Les ELEVES doivent faire autoriser, par
l'instructeur, leurs vols solo **AVANT** le vol
(sur le carnet de vol **ET** sur le livret de
progression), l'autorisation **DOIT** stipuler le
lieu de départ, le lieu d'arrivée, le trajet,
la date et l'immatriculation de l'avion.
- ⇒ Les carnets de route doivent être signés.
- ⇒ Les carnets de vol doivent indiquer le lieu de
départ et le lieu d'arrivée de chaque vol

Le président, le comité directeur et moi-même
vous souhaitent une bonne et heureuse
année 2009

Merci à tous et bons vols
Le secrétaire général
Daniel NOIZET

Compte rendu de la réunion de comité du 14 novembre 2008

Présents :

Etienne DRAPIER, Michel HYON, Bernard JEVAIS, Jean Pierre LECLER, Gérard NOEL, Daniel NOIZET, Patrick SOHIER, Bernard SOREL, Jean-Claude VERSTRAETEN, Philippe VINCENT

Excusés : Jean Louis BERNARD, Michel CANON, François GALOIS, Michel VILLIERE

Lecture et approbation à l'unanimité du CR de la réunion du 29 août 2008

Point mécanique :

La fuite d'huile sur le JK a été traitée, et le bord d'attaque est en réparation. Les quatre nouvelles balises de détresse fixes sont commandées depuis le 27 octobre 2008 chez Verdun aéronautique pour un montant total tout compris de 4.174,00 €

Le moteur du QJ arrive en fin de potentiel (environ 20h après prolongation). Son changement sera effectué fin du mois début de l'autre chez Verdun aéronautique, avec la 1an, 500h et pose de la nouvelle balise de détresse.

Ce moteur nous coûtera environ 3000€ de plus, vu la fluctuation du dollar depuis la commande. Le transpondeur du XE est en réparation chez CAE. Nous sommes toujours en contact avec Verdun aéronautique pour la reprise éventuelle du suivi mécanique de notre flotte.

Notre responsable technique ayant des obligations personnelles, n'est donc pas venu nous résumer sa réunion du mois d'octobre à Reims.

Trésorerie : Un acompte pour l'achat des balises de détresse de 3.220,00€ ainsi qu'un deuxième de 11.000,00€ pour le moteur du QJ ont été envoyés à Verdun aéronautique. La trésorerie est très saine et nous avons environ 65.000,00€ en caisse.

PUB : Il reste toujours environ 600€ sur le budget, à voir pour les dates de nouvelles publicités.

Statuts et règlement intérieur : Le dossier est donné à Etienne DRAPIER et à Gérard NOEL qui se chargent de la refonte en fonction des changements intervenus cette année et des observations faites par la DGAC. Un temps important y sera consacré à la prochaine réunion.

Questions diverses : Concernant la réactivation de l'association "Aéroloisirs Ardennes", il fallait deux associés au président pour y représenter les Ailes Ardennaises, messieurs Robert BOUILLON, Etienne DRAPIER, Michel HYON et Gérard NOEL se présentant, le Président a choisi Etienne DRAPIER et Gérard NOEL. Le Président doit prendre contact avec le Président de l'Aéroclub de Reims afin d'entamer une discussion pour une éventuelle "collaboration" entre les deux clubs. Au 1er janvier 2009 le club devrait reprendre la gestion de la station carburant.

Prochaine réunion prévue le 12 décembre 2008 à 19h15

Fin de la réunion à 21h15

Le secrétaire général

Daniel NOIZET

Compte rendu provisoire de la réunion de comité du 12 décembre 2008

Présents : Jean Louis BERNARD, Michel CANON, Etienne DRAPIER, Michel HYON, Jean Pierre LECLER, Gérard NOEL, Daniel NOIZET, Patrick SOHIER, Bernard SOREL, Philippe VINCENT

Excusés : Michel VILLIERE

Absent non excusé : François GALOIS, Bernard JEVAIS, Jean-Claude VERSTRAETEN

Lecture et approbation à l'unanimité du CR de la réunion du 14 novembre 2008

Point mécanique :

Intervention de M. Claude HANRAS, responsable technique de notre UEA : Suite à la réunion du 18 octobre 2008 à Reims, à laquelle participaient entre autres la FFA et le GSAC, il en ressort principalement que nous sommes dans l'attente d'un nouveau texte qui pourrait simplifier les statuts de notre Unité d'entretien Aéronautique

M. Pilerel (GSAC) à été apparemment satisfait de sa visite en nos locaux courant novembre

Le OJ à reçu son nouveau moteur et nous attendons une ouverture météo pour aller le rechercher à Verdun avec le XE qui y restera un jour ou deux pour recevoir la nouvelle balise de détresse

Question posée à M. Claude HANRAS : suite à la proposition (en début d'étude) de Verdun aéronautique pour reprendre l'entretien de notre flotte, serais-tu opposé à être repris par eux comme employé, après avoir démissionné des Ailes Ardennaises ?

Réponse de M. Claude HANRAS : je n'y vois pas d'inconvénients.

Modification des statuts et du règlement intérieur :

- Il sera envoyé par E Mail à chaque membre du comité les statuts et le règlement que chacun pourra modifier à sa façon. Il devra ensuite retourner " sa copie " par E Mail également à ailes.ardennaises@wanaddo.fr . Une synthèse en sera faite et nous en discuterons à la prochaine réunion.

Questions diverses :

Le Président essaye de compléter le dossier prud'homal contre Johan Demart, en demandant à quelques aéroclubs de nous faire parvenir une attestation comme quoi ils ne font appel qu'à des instructeurs bénévoles.

La FFA devrait nous faire parvenir un courrier dans lequel il s'avère que sur les 2600 instructeurs œuvrant dans les aéroclubs français, seulement 160 y seraient salariés (chiffres à confirmer).

Michel HYON (Président en 2005) doit également faire une attestation confirmant qu'il n'avait jamais été question d'embaucher cet instructeur.

Fin de la séance à 21 heures 45

Prochaine séance prévue le 09 janvier 2009 à 19h15

Le secrétaire général
Daniel NOIZET



**AUTORITÉ DE
SURVEILLANCE**

délégation territoriale Lorraine et Champagne-Ardenne

calendrier 2009 mis à jour le 01/12/2008

Arrêté du 9 février 2006 relatif aux examens PPLA, PPLH et examens différentiels PPLA et PPLH

Art 3 : le candidat peut se présenter aux épreuves à l'occasion de sessions différentes. Toutefois, s'agissant d'un examen unique, toutes les épreuves sont passées dans le même centre ayant en charge le dossier du candidat.

Arrêté du 27 juillet 2006 relatif aux examens théoriques PPLA et différentiel PPLA

Annexe 1 - Appendice 1 au FCL 1.130 et 1.135 § 5 - réussites aux théoriques

Arrêté du 9 avril 2003 relatif à l'examen FIA

Art 2 - § III : l'examen théorique porte sur le programme de connaissance de l'examen PPLA. Il est présenté en candidat libre avec un taux réussite aux épreuves de 90 %

Arrêté du 24 février 2005 relatif à l'examen FIA

Art 2 - après obtention du certificat théorique, le candidat dispose de 24 mois pour commencer une formation approuvée en vue de l'obtention d'une qualification d'instructeur avion

Toute inscription est subordonnée au paiement d'une redevance
(consulter le site dgac / aviation légère / licences et examens aéronautiques / examens théoriques / redevances)

adressage des courtiers :

Délégation territoriale Lorraine et Champagne-Ardenne Aérodrome de Metz- Nancy- Lorraine BP 16 57420 GOIN

centre d'examens	examens	trimestre 1			trimestre 2			trimestre 3			trimestre 4			N° téléphone	Clôture des inscriptions	
		janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc			
Délégation Territoriale Lorraine et Champagne-Ardenne Aérodrome de Metz-Nancy-Lorraine BP 16 57420 GOIN	PPLA	28	18	25	22	22	27	17	29	26	23	21	18	16	03.87.38.52.88	10 jours ouvrés avant la date de l'examen
	diff PPLA	28	18	25	22	27	17	29	26	23	21	18	16			
	PPLH	28	18	25	22	27	17	29	26	23	21	18	16			
	diff PPLH	28	18	25	22	27	17	29	26	23	21	18	16			
	FIA															
	ULM	14	11	4	8	6	3	1	12	9	7	4	2			
	BB															

centre d'examens

VATRY
sessions BB

Sur demande spécifique pour les candidats de moins de 20 ans avec un préavis de 30 jours et fonction des disponibilités du Commandant d'aérodrome